

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 41 (2014)
Heft: 4

Rubrik: Organisation des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Décès de Jean-Jacques Cevey

Le président d'honneur de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), Jean-Jacques Cevey, est décédé le 11 mai à 85 ans, à Montreux. Il avait présidé l'OSE de 1992 à 1998. Président très engagé, il a toujours entretenu des liens étroits avec les Suisses de l'étranger et su intégrer leurs demandes dans l'agenda politique suisse. L'OSE a pu bénéficier largement de sa grande expérience politique. Il a été entre autres syndic de Montreux (1969-1988), président du Parti radical vaudois et membre du Conseil national de 1967 à 1991, qu'il a présidé en 1987. Il a également été président de Suisse Tourisme de 1980 à 1994.

Jean-Jacques Cevey est né en 1928 à Sainte-Croix, il a étudié le droit et a été

avant et après sa carrière politique journaliste et rédacteur. Il a été nommé docteur honoris causa par l'université d'Aix-Marseille pour ses multiples engagements, également dans le domaine culturel.

Conseil OSE

J'habite depuis de nombreuses années hors de Suisse avec mon partenaire étranger. Quelles conditions doivent être remplies pour qu'il puisse demander la nationalité suisse et comment devons-nous procéder?

Pour qu'un partenaire soit naturalisé, le conjoint suisse doit obligatoirement avoir la nationalité suisse au moment du mariage. S'il a acquis la nationalité suisse par naturalisation ordinaire après le mariage, la naturalisation facilitée n'est pas possible.

Si vous remplissez cette condition, votre conjoint peut déposer une demande de naturalisation facilitée. Dans votre cas – vous résidez à l'étranger –, vous devez vivre depuis au moins six ans en communauté conjugale stable. Le partenaire étranger doit aussi être étroitement lié à la Suisse. Pour évaluer ce lien étroit, il doit remplir certains critères, notamment réaliser des séjours réguliers en

Suisse, indiquer des personnes de référence en Suisse, être capable de communiquer dans l'une des langues nationales ou dans un dialecte suisse. Les compétences linguistiques peuvent être mises en évidence lors d'un entretien à l'ambassade ou au consulat. Indépendamment du domicile, le requérant doit aussi être intégré en Suisse, du moins par analogie, se conformer à l'ordre juridique suisse et ne pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. En cas de naturalisation, votre partenaire obtient le droit de cité communal et cantonal de votre lieu d'origine.

Les demandes de naturalisation doivent être adressées à la représentation suisse compétente (ambassade ou consulat).

Plus d'informations sur le site internet de l'Office fédéral des migrations www.bfm.admin.ch -> Thèmes -> Nationalité suisse / Naturalisations

Adresses des représentations suisses à l'étranger: www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html

SERVICE JURIDIQUE OSE

Le service juridique de l'OSE fournit des renseignements généraux sur le droit suisse dans les domaines qui touchent spécifiquement les Suisses de l'étranger. Il ne donne pas de renseignement sur le droit étranger et n'intervient pas dans des contentieux opposant des parties privées.

PRESTATIONS DE L'ORGANISATION DES SUISSES DE L'ÉTRANGER ET DES INSTITUTIONS PARTENAIRES

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), une fondation de droit privé, est un centre de compétence pour la défense des intérêts des Suisses expatriés. Elle édite la «Revue Suisse» et, avec les associations partenaires, fournit un ensemble de prestations destinées aux membres de la «Cinquième Suisse».

■ **Conseil juridique.** Conseil gratuit à l'émigration ou au retour en Suisse. www.aso.ch – Rubrique «Conseil»

■ **Mise en réseau.** Entrer en contact avec des Suisses dans le monde entier grâce à la plate-forme de réseautage sur internet SwissCommunity.org. www.swisscommunity.org

■ **Offres pour les enfants et jeunes.** Offre de camps de vacances, cours de langues, etc. pour des jeunes Suisses désireux de mieux connaître leur pays. www.sjas.ch

■ **Conseil à la formation en Suisse.** Conseil à de jeunes Suisses de l'étranger désirant effectuer une formation ou des études en Suisse et aide pour le

suivi des dossiers de demandes de bourses. www.educationsuisse.ch



Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)
Alpenstrasse 26,
3006 Berne, Suisse
Téléphone +41 31 356 61 00
info@aso.ch

Publicité

Investir judicieusement – avec Soliswiss

Gestion de fortune, protection contre les risques politiques, assurances-vie et assurances-maladie

Souhaitez-vous un entretien de conseil personnel ? www.soliswiss.ch, T +41 31 380 70 30

SOLISWISS



L'équipe d'educationsuisse – Formation en Suisse Fiona Scheidegger, directrice administrative, (à gauche sur la photo) et Ruth von Gunten

Commencer une formation

C'est bientôt le début de l'année de formation 2014/15 en Suisse. Les apprentis ont déjà commencé leur activité en entreprise. Quant aux étudiants à l'université, ils assisteront dans quelques semaines à leurs premiers cours.

Chaque année, beaucoup de jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger viennent en Suisse pour y suivre une formation. La plupart d'entre eux s'y préparent très bien. Les autres pour leur part se rendent souvent compte un peu tard que le coût de la vie en Suisse est

élevé et que les moyens financiers de la famille peuvent être insuffisants.

En général, les jeunes Suisses de l'étranger ont la possibilité de faire une demande de bourse auprès de leur canton d'origine, en fonction des revenus des parents et de la situation familiale. En Suisse, le système de bourse est défini au niveau cantonal. Ce qui signifie qu'il existe 26 règlements de bourse différents et autant de délais de dépôt. Les apprentis et étudiants qui souhaitent encore faire une demande de bourse maintenant devraient s'informer au plus vite auprès d'un bureau compétent!

Le département «Formation en Suisse» d'educationsuisse conseille les jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger et peut aussi aider

à constituer un dossier de demande de bourse. Fiona Scheidegger et Ruth von Gunten vous donnent volontiers de plus amples informations.

educationsuisse

Formation en Suisse
Alpenstrasse 26
3006 Berne, SUISSE
tél. +41 (0)31 356 61 04
fax +41 (0)31 356 61 01
info@educationsuisse.ch
fiona.scheidegger@educationsuisse.ch
ruth.vongunten@educationsuisse.ch
www.educationsuisse.ch

Les jeunes Suisses participent aux votations et élections

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) incite les jeunes à participer à la vie politique suisse et les prépare à exercer leurs droits politiques. Elle est soutenue dans cette tâche par le président de la Confédération Didier Burkhalter.

L'OSE organise deux séminaires dans les mois à venir pour aider les jeunes Suisses et Suissesses de l'étranger à connaître le sys-

DONS POUR LES JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

La fondation suisse Pro Patria va reverser une grande partie de sa collecte annuelle aux projets pour les jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger.

Le don généreux de Pro Patria incite et engage le service des jeunes de l'OSE à planifier de nouveaux projets et offres pour la jeunesse et à les intégrer à notre programme. Grâce aux moyens de la collecte de Pro Patria, nous pouvons également aider les nombreux jeunes qui n'ont pas les moyens de participer à un programme et leur permettre ainsi de visiter leur deuxième patrie.

Le financement total de tous les projets n'est pas encore assuré. Nous avons en particulier besoin de dons supplémentaires

pour les activités des jeunes à l'occasion du jubilé de l'OSE, qui fêtera son centenaire en 2016.

Nous souhaitons adresser à la fondation Pro Patria nos remerciements les plus sincères pour son engagement et espérons que d'autres dons nous permettront de réaliser tous nos projets.

Dons à adresser avec la mention «Programmes pour les jeunes» à:

Organisation des Suisses de l'étranger
Bernener Kantonalbank, Bundesplatz 8, 3001 Berne
Numéro de compte: 16.129.446.0.98
IBAN: CH71 0900 0000 3000 6768 9
SWIFT: KBBECH 22

ou:

Compte postal: 30-6768-9
BIC: POFICHBE
IBAN: CH97 0079 0016 1294 4609 8
Ou via PayPal sur:
www.swisscommunity.org/
fr/a-propos/souteneznous

Publicité

www.swissworld.org

Your Gateway to Switzerland



Switzerland.



tème politique suisse et à y participer activement. Le président de la Confédération Didier Burkhalter a annoncé qu'il rendrait visite aux jeunes.

Séminaire pour les Suisses de l'étranger à l'occasion de la fête des jeunes citoyens: du 17 au 23 octobre 2014

Les Suisses de l'étranger nés entre 1995 et 1996 sont invités à participer à Berne à un séminaire politique de l'OSE et à une fête des jeunes citoyens. L'OSE et les familles d'accueil recevront les participants à Berne le 17 octobre. Les jeunes citoyens assisteront ensuite à une présentation du système politique suisse. Ils recevront des informations sur la manière dont ils peuvent exercer leurs droits politiques en Suisse. Ils seront également préparés à la «fête des 18 ans» organisée par la ville de Berne au Palais fédéral.



Séminaire à l'occasion de la Session fédérale des jeunes:

du 10 au 16 novembre 2014

Chaque année, plus de 200 jeunes découvrent les arcanes de la politique suisse lors de la Session des jeunes. Ils ont ainsi la chance de s'informer sur les processus politiques et les possibilités de participer. Ce séminaire peut ouvrir la voie à d'autres activités politiques ou à un engagement dans la société civile.

Un certain nombre de places sont réservées aux jeunes Suisses de l'étranger âgés de 14 à 21 ans. Avant la session, l'OSE présente aux participants le déroulement des séances et leurs thèmes. Du jeudi au dimanche, les politiciens en herbe sont impliqués activement dans la Session des jeunes.

L'OSE anime sur www.swisscommunity.org une nouvelle rubrique avec des offres politiques pour les jeunes. Nous invitons les jeunes intéressés à nous rendre visite sur swisscommunity.org.

Participer gratuitement au Juskila Lenk

Du 2 au 9 janvier 2015 aura lieu le camp de ski de la jeunesse. Vingt enfants suisses de l'étranger, entre 13 et 14 ans, peuvent y participer gratuitement.

La Fédération suisse de ski organise chaque année un camp de ski à la Lenk pour 600 enfants suisses, parmi lesquels 20 enfants suisses de l'étranger. Cet hiver, c'est au tour des enfants nés en 2000 ou 2001. Pour pouvoir participer au Juskila, les enfants suisses de l'étranger doivent savoir s'exprimer dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le tirage au sort permettra de gagner une place pour participer au camp (cours de sport d'hiver, repas, hébergement). L'organisation et le financement du trajet aller-retour sont en revanche à la charge des parents. Les gagnants seront informés fin octobre.

Pour participer au tirage au sort, remplis le talon ci-dessous et envoie-le à la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger. N'oublie pas de joindre une copie de ton passeport suisse, ou celui de ta mère ou ton père.

Camp d'hiver pour les 8 à 14 ans

Skieurs, snowboarders, débutants ou avancés: notre camp d'hiver propose aux jeunes Suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans un séjour inoubliable!

Camp d'hiver Lantsch (GR)

Date: du samedi 27 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015

Nombre de participants: 48

Coût: CHF 900.- contribution au camp

Location de skis ou de snowboard:

env. CHF 150.-

Date de fin des inscriptions: 30 octobre 2014

Inscription

Les données exactes sur le camp d'hiver et le formulaire d'inscription seront disponibles à compter du 15 septembre 2014 à l'adresse www.sjas.ch. Des réductions sont octroyées sous présentation de justificatifs. Le formulaire correspondant peut être commandé sur le formulaire d'inscription. Sur demande, nous pouvons vous adresser par courrier notre brochure d'information.

Pour plus d'information:

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE), Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE, tél. +41 31 356 61 16, fax +41 31 356 61 01 e-mail: info@sjas.ch, www.sjas.ch

TALON DE PARTICIPATION AU TIRAGE AU SORT: JUSKILA (DU 2 AU 9.1.2015)

Prière de compléter en caractères d'imprimerie bien lisibles.

Prénom: _____ Nom: _____

Rue: _____

NPA, localité: _____

Pays: _____ Téléphone: _____

Fille Garçon Date de naissance: _____

Commune d'origine en Suisse (voir passeport/ID): _____

Nom de la/des personne(s) responsable(s): _____

E-mail parent: _____ Téléphone parent: _____

Discipline sportive Ski Alpin Ski de fond Snowboard

Ne cocher qu'une seule case! Après le tirage au sort, le choix de la discipline sportive ne pourra pas être modifié.

Langue de l'enfant Allemand Français Italien

Signature de la/des personne(s) responsable(s): _____

Signature de l'enfant: _____

Envoi du talon et d'une copie du passeport suisse d'un parent ou de l'enfant d'ici au 15 octobre 2014 (date de réception) à: Fondation pour les enfants suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, SUISSE.